



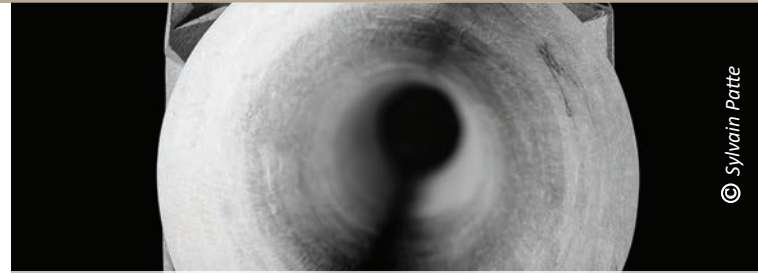
Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNAISE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

trimestriel · avril - mai - juin · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732



© Guy Focant, AWAP

© Sylvain Patte

« ...L'art amplifie comme la spirale, la vie, le souvenir, la respiration, la ténacité d'aimer... »

Thérèse Mahy in ART'PENTEUR – province de Luxembourg 2012

L'art dans les lieux publics : une préoccupation de riches ?

Qu'il s'agisse de constructions neuves, de bâtiments rénovés ou d'espaces publics, la place de **l'art dans les lieux publics** est rarement une préoccupation prioritaire des élus et des citoyens. Ce constat doit certes être nuancé selon la taille de la commune, son caractère rural, semi-urbain ou urbain... et souvent selon les moyens financiers disponibles.

Mais de belles réalisations valorisent heureusement plusieurs bâtiments et espaces publics en Wallonie, qui peuvent être autant de sources d'inspirations pour de nouveaux projets artistiques accessibles à un nombre croissant de citoyens. Car tous méritent de participer à cette aventure artistique, urbains ou ruraux, vivant dans une grande commune ou plus petite, riche ou moins dotée...

En avril dernier, nous avons eu le plaisir d'entendre une présentation de la **Commission des arts de Wallonie**, par la secrétaire permanente, Madame Dominique Navet. Cette commission, créée en 1993 et qui a à son actif de nombreuses réalisations, est encore trop peu connue.

Il nous a donc semblé opportun de développer ce sujet de l'art dans les lieux publics en laissant la parole à Madame Navet pour nous informer, nous donner l'envie, nous inciter à passer à l'acte... artistique.

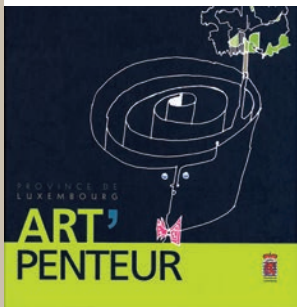
Bonne lecture !

Et l'art public en province de Luxembourg ?

En 2012, un ouvrage édité par la **Province de Luxembourg** et commenté par Pierre-Alain Gillet, Architecte-poète, nous invite à arpenter les parcs, les ronds-points, les places et les lieux où souffle l'art... « ART'PENTEUR » est richement illustré d'œuvres d'art qui rythment les lieux publics de la province.

Le **Service provincial Culture** et Sport est également porteur de projets ou partenaire dans la mise en œuvre d'actions culturelles et artistiques de qualité. Une de ces actions est l'édition annuelle du livret de visite « PARCOURS D'ÉTÉ – ART CONTEMPORAIN ET PATRIMOINE » qui invite à la rencontre entre créations plastiques et espaces patrimoniaux et naturels et à la découverte de lieux, d'expositions et d'artistes.

Sans oublier le **Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge** (CACLB) qui propose la création d'œuvres monumentales temporaires à Montauban-Buzenol, un lieu consacré à la fois à l'archéologie, au patrimoine et à la nature. L'an passé, le CACLB a édité aux éditions Prisme l'ouvrage « HABITER LES LIEUX », permettant de redécouvrir les réalisations mises en place ces dernières années par plus de 200 artistes.



La commission des arts de Wallonie (CAW) en sept questions



Interview de Madame Dominique Navet,
Secrétaire permanente de la CAW
(Crédit photo Olivier Gilgean, SPW)

Comment est née la CAW ? Quels sont ses objectifs ? Sa composition ?

D. Navet : L'origine de la création de la CAW, c'est la régionalisation avec dans les années 90, la construction de nombreux bâtiments publics à Jambes : le Gouvernement wallon a souhaité inscrire la démarche du « % artistique » (*) dans une de ses lignes d'action en poursuivant un double objectif : rapprocher les citoyens de l'art et soutenir la création vivante et en particulier, les jeunes artistes et les artistes émergents.

La CAW est un organe consultatif créé par arrêté du Gouvernement wallon en 1993 et placé sous l'autorité du Ministre-Président. Elle est composée de 23 membres et d'un Secrétariat permanent intégré au Service Public de Wallonie. Ses membres sont désignés pour 4 ans et sont à la fois issus des secteurs d'art plastique et culturel et des représentants du SPW pour les domaines d'intervention concernés : travaux publics, patrimoine, implantations immobilières. Ceci permet de croiser les regards entre spécialistes et gens de terrain.

Quelle est la philosophie qui sous-tend le travail de la CAW ?

Le maître-mot c'est le dialogue, avec les lieux mais aussi avec les gens. L'installation d'une œuvre d'art dans un lieu public, ce n'est pas simplement poser à tel endroit une œuvre issue de telle commande. C'est le fruit d'une réflexion sur un contexte urbanistique et architectural mais aussi social et humain. Pour cela, la prise en compte du contexte est fondamentale et doit intégrer à la fois les besoins des gens et les éléments contextuels du lieu. C'est en cela que la démarche est différente de celle d'un musée ou d'une galerie d'art car ici, il y a dialogue et confrontation des usagers avec le message artistique. Le citoyen va ainsi nourrir l'œuvre par ses interrogations et ses regards sur l'œuvre d'art dont le rôle est aussi de faire vivre un lieu public, bâti ou non.



Florence Fréson. Bérinzenne 2002-2004. Intégration sculpturale, aménagement de la zone d'accès et de parking du domaine de Bérinzenne en collaboration avec l'architecte-ingénieur Alain Hinant. (Crédits photos : Guy Focant, AWAP)

Quand peut-on faire appel à l'appui de la CAW ? Quelles sont ses missions ?

Au départ centrée sur les bâtiments publics, la CAW a progressivement élargi son champ d'action depuis 1993. Aujourd'hui, dès qu'il y a un investissement public wallon, la CAW peut intervenir. La démarche de consultation de la CAW est facultative, tout est question de sensibilité et de volonté individuelle. Elle peut intervenir dans les bâtiments publics, les logements sociaux, les espaces publics...

L'intervention de la CAW peut aller du simple conseil au suivi complet d'un projet à toutes ses étapes. Elle peut également transmettre des documents, aider à la rédaction des conventions entre le maître d'ouvrage et l'artiste, faire partie d'un jury, apporter son expertise ponctuelle.

(*) le principe est qu'un certain pourcentage des sommes consacrées par le Pouvoir public pour chaque construction publique devra financer la réalisation d'une œuvre d'art contemporaine intégrée au projet architectural.

Lorsque la CAW accompagne un projet à toutes les étapes, quel est le processus suivi ?

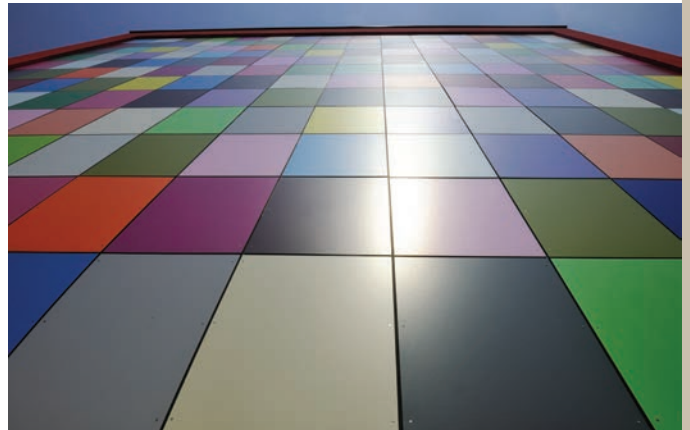
Ce processus se déroule en plusieurs étapes tout au long desquelles le dialogue avec le lieu, les usagers, l'architecte ... et la rencontre des besoins sont constants.

La première étape est une réflexion sur les lieux et les besoins, qui aboutit à la rédaction d'un programme artistique. Celui-ci est repris dans un cahier spécial des charges, de même que les aspects techniques et budgétaires.

Généralement, une présélection des artistes est opérée dans le cadre d'un appel aux candidatures ; à ce stade, il leur est demandé de remettre une présentation de leur parcours et de leur démarche, ainsi qu'une courte note d'intentions.

Enfin, les artistes retenus (3 minimum) sont invités à produire un projet circonstancié ; le jury, composé des membres de la CAW ainsi que des acteurs liés au projet, en choisit un, les deux autres recevant un défraiement payé par la CAW.

La CAW propose également un modèle de contrat entre le maître d'ouvrage et l'artiste, conforme à la législation sur les marchés publics et incluant le respect des droits d'auteur.



Léopoldine Roux. *United Colors*. 2014. Intégration au pignon aveugle de l'immeuble n° 125 de la Cité d'Habitations Sociales du Centenaire à Montignies-sur-Sambre. (Crédits photos : Guy Focant, AWAP)

Quelles sont les sources de financement possibles ? C'est souvent la première préoccupation des commanditaires...

C'est le maître d'ouvrage qui fixe le budget (couvrant tous les frais de réalisation, les matériaux, les frais d'exécution et les honoraires de l'artiste) en concertation avec la CAW. L'enveloppe est estimée sur base du pourcentage artistique. L'artiste est tenu de respecter cette enveloppe budgétaire.

La CAW ne finance pas les œuvres mais peut aider à la recherche de moyens. Les sources de financements sont diverses : les ministres fonctionnels, la société wallonne du logement, la rénovation urbaine, le développement rural...

Par ailleurs, il est parfois utile de s'interroger sur la pertinence de certains coûts liés à la construction de bâtiments ou à l'aménagement d'espaces publics. Un projet de qualité passe souvent par une certaine sobriété. Le transfert de ces coûts peut ensuite bénéficier à l'œuvre d'art. D'où l'importance d'amener le projet artistique le plus tôt possible dans le processus des travaux.

Et enfin, certaines interventions artistiques peuvent être peu coûteuses tout en étant originales et porteuses de beaucoup de qualité pour le lieu concerné !



Jean Glibert. 2005. Intégration à l'espace Didier à Arlon, en collaboration avec le bureau Adp (Anne Dengis et Jean-Luc Petit). (Crédits photos : Guy Focant, AWAP)

Quelles sont les actions concrètes de la CAW ?

A côté de l'accompagnement, à la demande, de projets d'œuvres artistiques dans les lieux publics, la CAW organise la triennale « Art Public » : tous les trois ans, elle investit une ville wallonne ; en 2017, c'était le tour de Charleroi. Elle organise également un prix triennal réservé aux artistes nés ou domiciliés en Wallonie et âgés de moins de 40 ans.

Via un appel à candidatures, elle octroie chaque année des petites subventions à des communes, des asbl ou d'autres organismes en guise de compléments financiers pour l'organisation d'évènements divers, souvent temporaires, mais toujours dans le domaine de l'art public. En 2018, cette possibilité de subvention était réservée aux communes wallonnes (2 subventions de 7500 euros chacune). Ces subventions ne sont pas récurrentes car l'objectif est de donner un coup de pouce pour lancer l'opération à un nombre maximum de demandeurs.

En quelques mots-clés, quelles sont pour vous les conditions de la réussite pour un projet artistique dans un lieu accessible au public ?

La communication et la sensibilisation, tout de suite et à toutes les étapes !

Les bases du projet et les étapes du processus doivent être bien réfléchies dès le départ. Le dialogue doit être bienveillant car la démarche artistique étant le fruit d'interactions plurielles (artiste, élu, architecte, ingénieur, citoyen...), il n'est pas toujours facile de parler le même langage. Mais si l'on pense à inclure les gens dans le processus dès le départ, le dialogue avec eux sera facilité, de même que leur appropriation de l'œuvre par la suite.

Rassurer les commanditaires, les encourager à l'audace et à la qualité du projet est également important, car ce sont bien souvent ces projets qui font sens et perdurent dans le temps.

Il s'agit aussi d'aborder la création d'une œuvre d'art dans un lieu public comme une démarche qui apportera un plus au lieu, contribuera à le faire vivre, sollicitera souvent le toucher, l'ouïe, la vue... Elle pourra constituer un repère dans l'espace, attirer l'attention sur un élément naturel, une qualité patrimoniale ou urbanistique, ou encore réinterpréter un fait historique ou social.

Enfin, la charge d'entretien doit être incluse dans la réflexion dès que possible car c'est un élément souvent oublié par les maîtres d'ouvrage. C'est aussi la garantie que l'œuvre vivra longtemps...



Sylvain Patte. 2018. Projet de sculpture pour le Mémorial au soldat George Price. Le Roeulx (Crédits photos : Sylvain Patte)

Informations pratiques :

Secrétariat permanent de la Commission des arts

Place Joséphine Charlotte, 2

5100 Jambes

+32(0)81 32 15 01

www.commission-des-arts.wallonie.be

(le site internet est en cours de transfert vers le portail : connaitrelawallonie.wallonie.be)

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie